

Doublon 871

Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACW/RC.V/CM/L
23 novembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième Conférence régionale africaine
sur les femmes (1994) préparatoire à la
quatrième Conférence mondiale sur les
femmes (1995)

Dakar (Sénégal)

21 - 23 novembre 1994

PROJET DE RAPPORT
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE

A. OUVERTURE DE LA REUNION ET PARTICIPATION

1. La cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (1994) préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) s'est tenue au Centre international d'échanges de Dakar (Sénégal), du 21 au 23 novembre 1994. Elle était organisée conjointement par le Gouvernement sénégalais et la Commission économique pour l'Afrique.

2. Ont participé à la réunion les représentants des 52 Etats membres suivants de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion les représentants des 12 Etats Membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies, qui ne sont pas membres de la Commission : Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Haïti, Iran, Italie, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni et Suisse. Le Saint-Siège, non membre de l'Organisation des Nations Unies, a participé en qualité d'observateur.

4. Ont pris part à la réunion, en qualité d'observateurs, les représentants des organismes et des institutions spécialisées ci-après des Nations Unies : Département de la coordination des politiques et du développement durable, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Programme des Volontaires des Nations Unies, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre (CNUCED/GATT) du commerce international (CCI), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

5. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont participé à la réunion en qualité d'observateurs.

6. Etaient également présents des observateurs des organisations internationales et régionales ci-après : Centre régional africain de technologie (CRAT), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Communauté internationale Baha'ie (CIB), Amnesty international, Women in Law and Development in Africa (WILDAF), Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Institute for Women, Law and Development, Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE), Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCL), Coalition mondiale pour l'environnement et le développement, Commonwealth Medical Association (CMA), Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC), Association de coopération et de recherche pour le développement (ACORD), Groupe juridique international des droits de l'homme, Caritas Internationalis, Environnement et développement du tiers-monde (ENDA), Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (AFARD), Organisation arabe pour le développement agricole, Conseil international des femmes (CIF), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU), Union interparlementaire, Coalition internationale pour l'habitat, Secrétariat du Commonwealth, International Cooperative Alliance (ICA), Coalition mondiale pour l'Afrique (CMA), Fondation Ford, Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET), African Centre for Technology Studies (ACTS), Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD), Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE), Association africaine des femmes entrepreneurs.

7. Plus de 100 organisations non gouvernementales (ONG) étaient représentées.

B. OUVERTURE DE LA REUNION

Cérémonie d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

8. Son Excellence le Président Abdou Diouf a présidé la cérémonie d'ouverture de la Conférence. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes : Mme Mariam Abacha, Première Dame de la République fédérale du Nigéria et Présidente de la quatrième Conférence régionale africaine sur les femmes; Sa Majesté la Reine Fabiola de Belgique; Mme Gertrude Mongella, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; M. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité

africaine; M. Babacar Ndiaye, Président de la Banque africaine de développement; M. Layashi Yaker, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); Son Excellence M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, qui a ouvert la Conférence.

9. Dans son allocution d'ouverture, Mme Abacha a fait observer que la Conférence avait pour objet de débattre les problèmes des femmes et des solutions à y apporter en prélude à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devant se tenir à Beijing en 1995. Elle a par conséquent exhorté la Conférence à adopter une plate-forme d'action africaine pour répondre aux objectifs de la réunion.

10. En sa qualité de membre du Groupe consultatif créé par M. Boutros Boutros Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de la Conférence de septembre prochain à Beijing, Sa Majesté la Reine Fabiola de Belgique a déclaré qu'en dépit de leur contribution essentielle au bien-être de leur famille et de leur communauté ainsi que du rôle crucial qu'elles jouaient dans le processus de production, les femmes rurales étaient moins bien nourries, moins instruites, en moins bonne santé et moins bien rémunérées que les hommes du même groupe socio-économique. Elles ont en outre à affronter des obstacles et des traditions qui les maintiennent depuis des siècles dans cette situation d'infériorité.

11. La Reine a fait remarquer que comme l'indiquait clairement le projet de Plate-forme d'action africaine, des efforts devraient être déployés pour :

a) Eliminer toutes les formes de discrimination, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, ainsi que les obstacles sociaux, économiques et techniques qui limitent la capacité des femmes à améliorer leurs conditions de vie, et qui sont à la base de la féminisation de la pauvreté et portent atteinte à la dignité de la personne humaine en veillant à :

- i) Promouvoir pour les femmes rurales, l'accès à l'enseignement et à la formation, aux services de santé, à la propriété foncière et au crédit, en modifiant les législations et les coutumes si souvent discriminatoires à leur égard;
- ii) Mettre fin à la division ancestrale du travail qui réserve aux hommes les activités extérieures et aux femmes les tâches non rémunérées, plus difficilement quantifiables;
- iii) Supprimer les corvées abusives qui privent les jeunes filles dès leur plus jeune âge d'un enseignement régulier dispensé sans restriction aux garçons;

b) Combattre les différentes formes de violence dont les femmes et les enfants sont les premières victimes, par leurs innombrables souffrances en temps de guerre et les mauvais traitements de toutes sortes en temps de paix, en particulier le trafic d'enfants et de femmes, forcés à se prostituer et victimes du sida; et

c) Encourager la création d'associations féminines qui aideront les femmes à accéder à des responsabilités dans leurs familles, leurs communautés et leurs nations et leur donner les moyens, par le biais de ces associations, de participer directement aux projets de développement qui les concernent.

12. Parlant de la coopération pour le développement, elle a proposé une série de domaines d'action où la communauté internationale pourrait soutenir les efforts de l'Afrique. Ces actions consistent notamment à :

a) Recueillir les statistiques ventilées par sexe aux niveaux national et international, les analyser et les utiliser dans l'élaboration et le déroulement des projets de développement afin que, dès le début, il soit tenu compte des caractéristiques spécifiques des hommes et des femmes.

b) Oeuvrer pour un développement rural durable en concervant des activités génératrices de revenus pour permettre aux populations concernées de se suffire à elles-mêmes et d'investir dans des services qui produiront des retombées et des effets multiplicateurs à court, moyen et long terme tant pour la femme que pour l'homme;

c) Associer systématiquement les femmes à l'élaboration des stratégies nationales et internationales qui les concernent, car ce sont elles qui connaissent le mieux leurs besoins spécifiques et les méthodes les plus indiquées pour y répondre. Il faut en tout cas éviter qu'elles ne soient obligées d'accepter des schémas d'action imposés par des organisations internationales dans lesquelles elles ne se reconnaîtraient pas;

d) Veiller à ne pas privilégier l'aide d'urgence au risque de négliger une stratégie de développement durable; et

e) Augmenter et coordonner les montants consacrés aux projets de promotion de la femme en général et de la femme rurale en particulier, à la fois aux niveaux national et international et dans les instances gouvernementales comme non gouvernementales.

Elle a souligné l'importance qu'il y a à reconnaître à tous les êtres humains leur dignité dans la diversité et la complémentarité, en vue d'établir une paix réelle et de promouvoir l'égalité et a exprimé l'espoir que là où elles font actuellement défaut sur le continent, ces valeurs ne tardaient pas à être restaurées.

13. Mme Gertrude Mongella, Sous-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple sénégalais ainsi qu'à la Commission économique pour l'Afrique pour le travail de préparation de la Conférence. Elle a déclaré que la présente Conférence venait conclure la série de consultations extrêmement diverses entreprises dans les cinq régions du monde et essentielles à la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

14. Mme Mongella a informé les participants que la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes devait permettre d'élaborer la Plate-forme d'action africaine, qui énoncerait clairement les mesures à prendre pour que le continent africain s'achemine vers un développement qui reconnaisse les hommes et les femmes comme des partenaires égaux. Elle a souligné que les femmes africaines devaient avoir accès à des ressources telles que la terre, le capital et la technologie, ce qui augmenterait leur capacité de production. De plus, elles avaient besoin d'une éducation de base, comportant notamment une formation dans les techniques indispensables pour améliorer la qualité de leur vie. En outre, elles devaient avoir des possibilités de participer à la prise de décision à tous les niveaux de la vie publique et de la vie privée.

15. L'intervenante a fait valoir que toute la préparation de la Conférence de Beijing était axée sur les mesures permettant de changer la situation des femmes du monde entier en se fondant sur les principes suivants:

a) approche globale couvrant tous les cycles de la vie, selon laquelle chaque étape de la vie d'une femme, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, est importante, a des besoins particuliers ainsi que des liens d'interdépendance avec les autres étapes;

b) nécessité de considérer les problèmes des femmes comme des problèmes de société et non comme des problèmes concernant les femmes uniquement. C'est pourquoi, hommes et femmes doivent travailler ensemble, pour éviter de créer une situation où les femmes appartiendraient au monde d'aujourd'hui et les hommes à celui d'hier;

c) détermination et sens des responsabilités de la part des gouvernements, des ONG et des particuliers oeuvrant à la promotion de la femme, dans le cadre d'actions concertées au niveau national et international.

16. M. Pascal Gayama, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité Africaine a fait observer que bien avant les Stratégies prospectives d'action de Nairobi sur l'émancipation des femmes, le Sénégal avait déjà suggéré la création d'un système institutionnel bicaméral d'essence

africaine où les femmes participeraient à la direction des affaires publiques dans le cadre d'une assemblée féminine jouissant de prérogatives analogues à celle de l'assemblée des hommes. Il a suggéré que la Plate-forme d'action en cours d'examen détermine les priorités, les programmes et les modalités de leur mise en oeuvre, de même que les conditions de jouissance des droits d'accès aux ressources et d'exercice des libertés qui en découlent.

17. Il a rappelé que la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi n'avait pas produit les résultats escomptés en raison d'un manque d'engagement de la part des Africains. Il a en outre souligné que la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel n'avait pas connu une exécution plus heureuse parce qu'ils n'avaient pas tenu compte de la dimension humaine et sociale du développement.

18. Dans ce contexte, le Secrétaire général adjoint de l'OUA a proposé que l'Afrique mette en place des mécanismes propres à traduire en actes la nécessité d'une interdépendance accrue entre les Etats et les peuples, de manière à réduire le caractère trop extraverti des économies africaines. Il a rappelé que cet objectif était prévu dans le Traité instituant la Communauté économique africaine qui constitue un cadre privilégié d'échanges et d'intégration au plan sous-régional et régional. Un protocole spécial serait annexé au Traité pour tenir compte des préoccupations de la femme. Il a terminé en soulignant que l'OUA était toujours prête à s'associer à tout effort tendant à la mise en oeuvre des différentes stratégies africaines de développement dont la Plate-forme d'action constitue une composante clé.

19. M. Babacar Ndiaye, Président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), a indiqué que la Conférence s'inscrivait dans le cadre d'une série de réunions et de consultations qui avaient abouti à la conclusion que bien que de nombreux gouvernements africains aient adopté les Stratégies prospectives de Nairobi avec pour objectif l'amélioration de la condition des femmes, il restait encore beaucoup à faire pour apporter un changement qualitatif important à la vie des femmes africaines. En effet, malgré leur contribution à la production, les femmes percevaient à peine 10% des revenus et possédaient seulement 1% des actifs.

20. Le Président de la BAD a indiqué que les programmes d'ajustement structurel avaient permis de réaliser des progrès dans certains pays mais que des taux de croissance économique plus élevés seraient nécessaires pour obtenir des résultats notables dans la lutte contre la pauvreté en Afrique. Par conséquent, il a exhorté la Conférence à définir des moyens permettant de faire face à ce problème qui touchait surtout les femmes. Il a informé la Conférence à définir des moyens permettant de faire face à ce problème qui touchait surtout les femmes. Il a informé la Conférence des initiatives prises par la BAD pour promouvoir l'émancipation économique des femmes. Il a demandé instamment aux autres institutions financières de prendre

des mesures concertées du même genre pour permettre d'obtenir des résultats concrets. Il a en outre proposé que des mécanismes efficaces de coopération soient mis en place pour promouvoir le bien-être des femmes africaines.

21. L'orateur a émis l'espoir que la Conférence de Dakar servirait de tremplin solide pour préparer le grand bond qualitatif de Beijing. La BAD était disposée à collaborer avec toutes les institutions et organisations concernées pour faire des initiatives issues de la Conférence une réalité. Investir pour la femme africaine, c'était investir dans l'avenir du continent en lui assurant un développement équitable et durable.

22. M. Layashi Yaker, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CEA, a remercié Son Excellence le Président Abdou Diouf du Sénégal d'avoir accueilli la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes. Il a également adressé ses remerciements au Gouvernement et au peuple sénégalais pour la chaleureuse hospitalité réservée à l'ensemble des participants. Il a rendu hommage au rôle joué par le Sénégal dans la libération de l'Afrique et dans la promotion de la femme, ainsi que le soutien actif apporté par ce pays aux initiatives des Nations Unies.

23. M. Yaker a fait observer que la présence à la Conférence de personnalités éminentes témoignait de l'importance que les plus hautes autorités de l'Etat en Afrique attachaient aux questions concernant les femmes. Il s'est réjoui de la présence des femmes d'Erythrée, de Namibie et d'Afrique du Sud en faisant l'éloge de leur participation à la lutte de libération de leurs pays respectifs.

24. La cinquième Conférence régionale africaine avait pour but de réexaminer les conditions de vie des femmes 30 ans après l'accession de bon nombre de pays à l'indépendance, 10 ans après Nairobi et 5 ans après Abuja. Durant cette période, les législateurs et les responsables avaient été sensibilisés à la nécessité d'améliorer la situation des femmes. Les obstacles à l'épanouissement des femmes avaient été identifiés et des mesures tendant à assurer leur participation au développement avaient été proposées. Le moment était venu à présent, a poursuivi le Secrétaire exécutif, d'élaborer des programmes et des mesures réalisables conformes à des objectifs à moyen et à long terme tout en prévoyant les moyens de les mettre en oeuvre.

25. Le Secrétaire exécutif de la CEA a souligné que la paix était un préalable au développement; toutefois il ne saurait y avoir de paix ni de développement si les femmes qui constituaient une partie de la population étaient marginalisées, paupérisées et privées de leurs droits électoraux. L'égalité était donc la condition d'un développement véritable et il fallait impérativement établir des liens de solidarité entre hommes et

femmes afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement communs.

26. S'agissant des droits individuels de la femme, l'orateur a exhorté les femmes à être à l'avant-garde de la recherche de stratégies pour instaurer la confiance en soi et parmi elles, l'objectif étant de promouvoir leurs droits individuels et civils et d'accroître leur participation à la vie politique.

27. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de la Conférence sur le projet de Plate-forme d'action africaine élaborée par le comité technique d'experts pour examen et adoption par les ministres. Cette Plate-forme recommandait des stratégies à l'ensemble des agents du développement, notamment les gouvernements et les ONG, les institutions bilatérales et multilatérales de développement ainsi que d'autres organisations internationales, dans leurs efforts visant à promouvoir l'émancipation économique et sociale de la femme. Il a exhorté tous les agents de développement à s'engager à assurer le succès des programmes et des stratégies qui y figuraient. Il a de même invité instamment les femmes à être en première ligne dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action.

28. Son Excellence M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal a souhaité un agréable séjour aux participants et remercié la CEA, les Etats membres ainsi que les partenaires de la coopération internationale pour leur contribution à la tenue de la Conférence de Dakar. Etant donné la pertinence et le caractère prioritaire du thème de la Conférence, il a souhaité que les participants tracent la voie à suivre pour améliorer le statut et les conditions de vie des femmes dans le respect des valeurs africaines et des principes démocratiques.

29. Le Président a fait observer que les femmes réclamaient plus qu'auparavant la participation au processus de prise de décisions à tous les niveaux de la société. Une telle revendication devrait reposer sur des garanties constitutionnelles et légales et devrait être perçue comme un partenariat entre les hommes et les femmes dans divers domaines, y compris la gestion des ressources naturelles et le contrôle des naissances, la transmission et le maintien des valeurs sociales, philosophiques, linguistiques et culturelles entre autres.

30. Le Président a souligné que les femmes avaient un rôle crucial à jouer dans le processus de paix, ce qui devrait naturellement inciter à l'instauration de rapport plus équilibrés entre hommes et femmes. En outre, il a indiqué que la réalisation du potentiel des femmes en tant qu'agricultrices, dirigeantes d'entreprises et commerçantes serait d'une grande utilité pour le développement économique de la région. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait encourager et élargir leur accès au crédit, à la technologie moderne et à la formation notamment.

31. Il a rappelé que près des deux tiers des analphabètes en Afrique étaient des femmes et a insisté pour que les ressources nécessaires soient allouées à leur éducation dans l'intérêt de tous. Non seulement, l'accès accru des femmes à l'éducation serait économiquement rentable, mais il renforcerait le capital de ressources humaines, clé de voûte d'un développement durable. L'éducation des femmes devrait donc être au coeur des efforts de développement des gouvernements africains et de leurs partenaires au développement.

32. Le Président Abdou Diouf a fait remarquer que la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes se déroulait à un moment où l'Afrique traversait une crise dans les domaines social, économique et politique. A cet égard, le continent portait le deuil de ses frères et soeurs victimes du drame rwandais. Les revendications des femmes pour la paix étaient des plus légitimes, et il convenait de leur faire jouer le rôle qui leur revenait de droit dans les négociations de paix et la résolution des conflits. L'orateur a émis le voeu que les femmes continuent à exercer des pressions sur les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine pour que soit assuré le maintien de la paix entre nations.

33. Le Président Abdou Diouf a souhaité plein succès aux participants en formulant l'espoir que les gouvernements et tous les acteurs du développement sauraient traduire en actions concrètes les recommandations de la Conférence. Pour terminer, il a déclaré ouverte la Conférence.

Election du bureau (point 2 de l'ordre du jour)

34. La Conférence a élu le bureau suivant :

Président :	Sénégal
Premier Vice-Président :	Tunisie
Deuxième Vice-Président :	Ethiopie
Troisième Vice-Président :	Botswana
Rapporteur :	Cameroun

35. En vue de faciliter la tâche du Rapporteur, la Conférence a élu cinq "amis du Rapporteur" : le Gabon, la Guinée, le Kenya, la Mauritanie et la Namibie.

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

36. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Cérémonie d'ouverture.
2. Election du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Débat général sur l'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.
5. Examen et adoption du rapport des experts et du projet de plate-forme d'action modifié ainsi que des résolutions.
6. Questions diverses.
7. Clôture de la réunion.

Messages des personnalités invitées

Après l'ouverture de la conférence par Son Excellence le Président Abdou Diouf, cinq personnalités éminentes ont pris la parole : Son Excellence Madame Anna Konadu Rawlings, Commission mondiale de l'OMS sur la santé de la femme ; Mme Ellen Johnson Sirleaf, Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique ; Mme Achoma Palo Okeyo, Chef de la Section Afrique d'UNIFEM ; Mme Winny Mandela, Député, Vice-Ministre des arts, de la culture, de la science et de la technologie du Gouvernement sud-africain ; et Son Excellence Mme L. Ndadaye, épouse de feu le Président du Burundi.

37. **Son Excellence Nana Konadu Agyeman Rawlings**, Première Dame de la République du Ghana et Présidente du Mouvement des femmes du 31 décembre a pris la parole au nom de la Commission mondiale de l'OMS sur la santé de la femme. Faisant référence à la condition de la femme sur le plan social et économique, elle a déclaré que les actions en faveur des victimes des inégalités sociales ne devraient pas se limiter à la simple collecte de données et à l'identification de problèmes. Eu égard à l'importance de la santé pour le développement, les soins de santé préventifs devraient essentiellement être ciblés sur les jeunes assujettis à un mariage précoce ainsi que sur les adolescentes en grossesse et sur la mortalité liée à la maternité chez elles. Il était grand temps que les gouvernements et les autorités internationales et nationales mettent fin, par la loi ou par tous autres moyens appropriés, à la pratique des mariages précoces qui empêchait les filles d'atteindre le niveau de développement mental et physique ainsi que le niveau d'éducation nécessaires pour satisfaire aux exigences du mariage. La lutte contre le VIH/sida devait recevoir la priorité absolue. Comme l'indiquait le rapport du Ghana, 71% des personnes atteintes du sida au Ghana étaient des femmes obligées de se livrer à la prostitution pour joindre les deux bouts. La Conférence devrait proposer des programmes efficaces pour réduire la propagation du sida et pour protéger les femmes et la société contre ce fléau. Elle a en outre indiqué que dans la plupart des services

africains de santé, les postes les plus élevés sur le plan administratif et au niveau de l'encadrement étaient occupés par des hommes. Ces services se trouvaient de ce fait entre les mains de personnes qui n'étaient pas exposés au même degré de risques sanitaires que ces femmes et qui ne comprenaient pas toujours la dynamique des problèmes qui se posaient et de leurs solutions. Elle a lancé un appel à la Conférence pour que soient élaborés des politiques et des programmes propres à faciliter la formation des femmes dans le domaine médical en vue de créer l'équilibre nécessaire entre les deux sexes en matière de soins de santé.

38. Elle a ensuite déclaré que virtuellement, tous les pays africains avaient accepté les politiques d'ajustement structurel et les conditionalités qui en sont le corollaire sans avoir évalué comme il se doit les conséquences sociales négatives qu'ils avaient sur les pauvres et sur les femmes. Dans le cas particulier du thème "santé de la femme", les propositions à soumettre à Beijing devaient inclure les données de planification relatives aux statistiques de la santé primaire. Il s'agissait notamment des taux de mortalité infantile et maternelle, des taux de gravidité des adolescentes, des données sur les services de planification familiale et leur utilisation ainsi que des données sur le cancer du sein, le sida et les autres maladies transmissibles et mortelles. Des programmes coordonnés à l'échelle mondiale sur la santé de la femme pour similaires à ceux utilisés par l'Organisation mondiale de la santé de la femme pour éradiquer des maladies telles que la variole, pourraient être mis en place pour obtenir le même degré de succès.

39. Faisant référence aux effets de la vie moderne sur la santé, elle a indiqué que l'acquisition et la consommation par l'Afrique des produits de la modernisation avait eu pour effet d'ajouter les maladies provenant de la pollution de l'eau et de l'environnement, les problèmes de cholestérol et les affections cardiaques ainsi que le diabète aux vieilles maladies telles que le paludisme, la dysenterie et la fièvre typhoïde. Elle a souligné qu'on ne pouvait espérer une amélioration réelle de la manière dont le monde traitait la question de la santé de la femme que lorsque les femmes participeraient directement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes qui les concernent. Les projets relatifs à la fourniture de l'eau potable, de l'éducation de base, des soins de santé primaires et de la planification familiale devaient être mis en oeuvre au niveau micro-communautaire ou à celui des populations à la base. La participation à de tels programmes non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant que responsables avait donné aux femmes l'occasion d'exprimer leurs vues et leurs sentiments pour qu'il en soit tenu compte dans le processus de résolution des problèmes. Elle leur avait également permis de mieux prendre conscience de leur capacité à améliorer leur style de vie et leur bien-être socio-économique. La Conférence régionale et la Conférence de Beijing devraient toutes deux être perçues comme une expression de la tendance actuelle

à la démocratisation. La démocratie en matière de soins de santé signifiait que le groupe social le plus touché (les femmes) devait participer sur le même pied que les hommes au processus de prise de décisions.

40. En conclusion, elle a souligné que les hommes n'avaient rien à craindre d'une telle tendance à la démocratie. Elle formulait l'espoir que les spécialistes et les cadres qualifiés qui participaient à la Conférence élaboreraient des propositions scientifiques sur les questions qu'elle avait soulevées.

41. La Présidente de la quatrième Conférence régionale sur les femmes a déclaré que les Stratégies prospectives de Nairobi restaient d'actualité en Afrique et que la présente Conférence et la prochaine Conférence mondiale de Beijing devraient permettre de renouveler l'engagement et la détermination à prendre des mesures correctives dans les domaines où peu de progrès avaient été réalisés et à consolider les acquis dans ceux où des succès avaient été enregistrés en ce qui concerne les Stratégies de Nairobi.

42. L'oratrice a indiqué que la lenteur des progrès réalisés en matière de promotion des femmes en Afrique, qui avait pour origine des facteurs d'ordre socio-économique et culturel, devrait inciter les femmes à se mobiliser pour participer à la prise des décisions et à l'élaboration des politiques dans les secteurs public et privé. A cet égard, elle a invité l'OUA à demander à ses Etats membres d'adopter des mesures en faveur des femmes pour réaliser ces objectifs.

43. L'oratrice a proposé que dans les activités préparatoires à la Conférence de Beijing entreprises par les Etats membres, l'accent soit mis sur l'intégration de la perspective du genre dans les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial afin d'assurer à tous l'accès aux possibilités de développement.

44. Etant donné la disparité croissante entre pays riches et pays pauvres, la Présidente sortante a demandé à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions de mettre en oeuvre des politiques propres à engendrer la prospérité partout dans le monde au lieu de la pauvreté qui crée des conditions d'instabilité et de violence. A cet égard, elle a exhorté l'Organisation des Nations Unies à lancer un appel en vue d'un moratoire sur le remboursement de la dette ou de son annulation totale. Elle a également invité instamment l'Organisation à proclamer une décennie de la croissance dans le tiers monde au cours de laquelle le remboursement de la dette serait suspendu sans frais pour les débiteurs.

45. Mme Laurence NDADAYE, épouse de feu Melchor NDADAYE, Président du Burundi, a fait remarquer que l'analyse du thème de la conférence, à savoir : "Egalité, développement et paix", venait à point nommé compte tenu de la situation de l'Afrique

caractérisée par des conflits socio-politiques divers, un sous-développement généralisé et des traditions biaisées à l'encontre des femmes. Comme des voix avaient commencé à s'élever pour demander aux politiciens d'intégrer dans leurs programmes des projets en faveur de l'amélioration du statut des femmes, ces dernières devraient montrer plus de détermination pour s'affranchir de ces facteurs et devraient s'affirmer et convaincre leurs partenaires de la nécessité de leur libération.

46. Elle a ensuite fait référence à l'expérience burundaise dans la capacité de la femme dans la recherche de la paix. Elle a précisé que la Première Dame Premier Ministre en Afrique, Mme Sylvie KINIGI, s'était illustrée dans le rétablissement de la paix, la tolérance et la confiance entre les composantes de la population burundaise lorsque le pays avait connu des troubles graves sous son mandat comme Premier Ministre. Dans cet ordre d'idées, elle a souligné qu'au Burundi, des associations de femmes pour la paix, la démocratie, l'unité et le développement se constituaient de plus en plus. En effet, les drames qui s'abattaient sur le continent interpellaient les femmes africaines pour qu'elles s'unissent davantage et chacune d'elles devrait s'interroger sur sa contribution réelle et potentielle à la solution de ces problèmes.

47. Les femmes africaines devraient donc multiplier les cadres de rencontre pour discuter de leurs problèmes communs. Elles disposaient d'une autorité morale incontestable qui devrait leur permettre de réaliser leur souhait d'être intégrées dans toutes les sphères de décision, avec l'appui des associations féminines et de la solidarité africaine et mondiale. Mme NDADAYE a remercié la communauté internationale, les confessions religieuses, les personnalités morales et civiles pour leur soutien constant aux pays en détresse surtout aux catégories de population les plus touchées.

48. Elle a conclu en exprimant sa gratitude au Gouvernement et au peuple sénégalais, au Secrétaire exécutif de la CEA, à la Secrétaire générale de la Conférence mondiale sur les femmes ainsi qu'à tous les organisateurs de la Conférence de Dakar pour leur apport matériel et intellectuel dans l'organisation de cette Conférence de Dakar.

49. Mme Ellen Johnson Sirleaf, Administrateur assistant du PNUD et directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, a souligné que bon nombre des problèmes auxquels se heurtaient les femmes africaines aggravaient la "féminisation de la pauvreté". Les femmes assumaient la responsabilité d'être les seules pourvoyeuses de revenus et contribuaient plus que les hommes aux revenus de leurs ménages. Cependant, elles étaient souvent négligées par les services de vulgarisation et manquaient des moyens de production absolument indispensables pour leur première source de revenus, à savoir le secteur de l'agriculture à petite échelle, dans lequel elles intervenaient pour 18%.

50. Les femmes passaient plus d'heures au travail que les hommes dans des emplois moins bien payés et perdaient plus facilement leurs emplois. Pour aggraver les choses, le niveau d'instruction de type scolaire était plus bas chez les femmes et elles ne bénéficiaient pas de services de santé satisfaisants. En outre, elles se heurtaient à des lois discriminatoires et étaient ignorées des services financiers et autres. Des pratiques culturelles renforçaient cette discrimination profondément ancrée dans les mentalités; toutefois, l'Afrique prenait conscience de la nécessité d'exploiter à fond toutes ses ressources.

51. Le PNUD, travaillant en partenariat avec les femmes africaines, préconisait une nouvelle approche du développement, un modèle de développement qui plaçait l'être humain au centre du développement et qui prévoyait que les femmes seraient des partenaires à part entière dans le développement de leur pays. Définie comme le développement humain durable, cette nouvelle approche reflétait les thèmes de la Conférence, à savoir égalité, développement et paix, et avait pour pivots les domaines de préoccupation énoncés dans la Plate-forme d'action. Elle visait à établir un équilibre entre les besoins des générations présentes et futures, de façon que les investissements dans les ressources humaines et naturelles garantissent la satisfaction des besoins de demain. L'oratrice a fait remarquer toutefois que, pour que le développement humain durable devienne une stratégie viable, il fallait des changements radicaux dans de la répartition des revenus, que ce soit à l'intérieur des pays ou entre les pays, de même que dans les structures actuelles de la consommation et de la production, dans les comportements sociaux et dans la volonté politique.

52. Pour offrir aux femmes des chances dans le domaine économique, le PNUD avait donc adopté une approche axée sur la participation de la femme au développement à tous les programmes et activités visant à éviter que la femme reste en marge du développement social et économique, par le biais du secteur de l'agriculture à petite échelle, et des micro-entreprises et des petites entreprises non agricoles génératrices de revenus.

53. Les services d'appui comportaient notamment des crédits et un accès facilité à l'énergie et à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement. Pour favoriser l'accroissement des capacités et l'élaboration de programmes, le PNUD avait établi des relations de partenariat avec des institutions africaines de recherche et de formation à caractère directif et avec des ONG travaillant dans la planification de l'économie et du développement aux niveaux sectoriel, national et international, pour qu'elles puissent à leur tour fournir des services aux gouvernements et aux organisations.

54. Le personnel du PNUD était formé à l'analyse du genre en tant qu'outil et cadre d'analyse. De plus, en prélude à la Conférence de Beijing, le Rapport du PNUD sur le développement

humain serait consacré aux préoccupations des femmes.

55. Les obstacles juridiques et sociaux qui empêchaient les femmes d'être propriétaires et d'hériter, d'avoir accès au crédit et de recevoir toute la protection voulue au titre de la loi devaient être éliminés, en grande partie grâce aux efforts déployés par les femmes elles mêmes pour influencer leurs gouvernements et grâce au financement des programmes par les institutions donatrices. Le problème des normes sociales, des traditions et des comportements devait être résolu à la maison et dans la famille, par les individus et les collectivités.

56. Pour conclure, l'oratrice a fait valoir que les causes profondes étaient connues mais qu'il s'agissait maintenant de définir des mesures précises. Elle a invité les participants à étudier de quelle manière la stratégie du PNUD était adaptée et utile à la réalisation des objectifs recherchés.

57. Dans son allocution, Mme Achola Pala Okeyo, Chef de la Section Afrique d'UNIFEM, a déclaré que la cinquième Conférence régionale africaine revêtait de l'importance d'un double point de vue historique et stratégique, en ce sens qu'elle offrait en cette fin de siècle l'occasion de formuler un programme pour le développement au XXIe siècle, ainsi que la possibilité de définir des stratégies pour Beijing et au delà. Elle a indiqué que la Plate-forme d'action africaine qui serait issue de la Conférence de Dakar devait être à la fois pénétrante et prospective, du point de vue des femmes.

58. Déplorant le nombre de morts et de personnes déplacées en Afrique et celui des guerres et des conflits qui y faisaient rage, Mme Achola Pala Okeyo a précisé que les femmes avaient pris parti contre la militarisation de l'Afrique au détriment du développement et qu'elles privilégiaient la résolution des conflits et la consolidation de la paix, l'obligation de rendre des comptes, le partenariat, une direction éclairée et une bonne conduite des affaires publiques. En mettant en exergue le rôle de son organisation, l'oratrice a expliqué que la mission unique d'UNIFEM consistait à apporter une assistance technique aux femmes et à mener des activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des deux sexes. Les questions relatives à la discrimination sexuelle bénéficiaient d'une importance croissante dans l'élaboration des politiques et la programmation aux niveaux national et international, étant donné que les femmes faisaient valoir leurs droits en tant qu'être humains et citoyennes. Le fait d'être femme ne devait plus représenter un obstacle pour des individus ou au développement. En vue de favoriser le développement, les groupements féminins à la base, les réseaux de femmes et les associations professionnelles féminines luttent actuellement contre les effets des crises socio-économiques et environnementales et cherchaient également à réformer les lois ainsi qu'à opérer d'autres changements fondamentaux.

59. Abordant les solutions aux problèmes identifiés lors de la Conférence, l'oratrice a exhorté les gouvernements africains à renforcer le travail des femmes dans le secteur informel qui n'était en réalité autre que le secteur privé de l'Afrique et qui devait tracer la voie de la privatisation aux conditions de l'Afrique. La technologie, l'information et les finances devaient être au service des artisans et des fabricants de produits alimentaires locaux dans le continent. La démocratie et l'attachement à la mise en oeuvre des conventions et des pactes internationaux devaient garantir l'égalité des sexes et l'émancipation économique à l'échelle nationale. En conclusion, Mme Achola Pala Okeyo a réaffirmé qu'UNIFEM était disposé à soutenir la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine de Dakar.

60. Dans son allocution, Son Excellence N. W. MANDELLA, Membre du Parlement, Ministre Délégué aux Arts, à la Culture, à la Science et à la Technologie de l'Afrique du Sud a noté que la discrimination raciale avait certes pu être engendrée par des ambitions politiques et économiques démesurées, mais que cependant, l'oppression de la femme n'était nullement justifiée. Des hommes extrêmement gâtés comptaient toujours sur le soutien moral et l'appui de leurs femmes. L'arrogance chronique, l'égoïsme sans borne et l'insolence manifeste qui ont été inculqués à l'homme africain depuis son jeune âge, ont été accentués par le fait que les femmes devaient surmonter deux handicaps : la race et le sexe.

61. Aucun consensus ne s'était dégagé sur la gravité de la discrimination à l'égard des femmes et sur les actes de répression qui en découlaient. Un dilemme qui était spécifique à l'Afrique, émanait du fait que la race noire connaissait une transition culturelle rapide et quelque peu incontrôlée, en vertu de laquelle les valeurs et les normes étaient en constante mutation. Les références en matière de comportement et d'attitudes étaient par conséquent floues. Les femmes étaient fautives en ce sens qu'elles n'avaient pas su prendre la responsabilité de déterminer et de conduire cette transition. Elles étaient les gardiennes de la famille et des valeurs et normes de la société. Il leur revenait par conséquent la tâche de définir les règles, de gérer et contrôler cette transition.

62. Les structures des partis politiques en Afrique avaient créé, imité, ou introduit les ligues féminines. En raison de la discipline institutionnelle intrinsèque que les femmes pouvaient imposer, les ligues de femmes pouvaient facilement devenir le centre de gravité politique des partis. Ainsi, un candidat potentiel à un poste de responsabilité au sein du parti essayait à tous les coups d'obtenir en premier lieu l'adhésion d'un groupe au sein de la ligue. Presque invariablement, lorsqu'il obtenait cet appui, il obtenait l'investiture du parti et se présentait aux élections. Il était de ce fait évident que les problèmes des femmes étaient en partie créés par elles-mêmes et en partie dûs à la naïveté.

63. Les quelques rares femmes qui parvenaient à entrer au cabinet se voyaient généralement confier les tâches de moindre importance qu'étaient le développement social, le développement des collectivités, la culture, les coopératives; les portefeuilles de la défense, de l'industrie, des affaires étrangères, de la planification économique et des finances étant généralement considérés comme la chasse gardée des ministres hommes.

64. Dans les organisations et institutions internationales telles que les organismes de l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et autres, il y avait un sentiment de culpabilité de plus en plus fort, voire d'insécurité en ce qui concerne la situation des femmes dans le processus de développement et en particulier l'incidence du clivage hommes/femmes dans le processus de développement socio-économique. Ces institutions envisageaient rarement de nommer des femmes pour gérer le processus clé de développement socio-économique lui-même, ce qui aurait permis de réaliser leur émancipation.

65. La femme dans le monde des affaires représentait le défi le plus difficile que devait relever la société. Les attitudes étaient imperméables à toute pression ou influence. Lorsqu'il a été tenu compte du fait que les femmes représentaient le poste le plus important dans les dépenses de consommation, que la volonté de résistance avait débouché sur un boycott des départements et des entreprises, il était devenu évident alors que les femmes disposaient d'une arme décisive sous la forme du pouvoir d'achat.

66. Son Excellence Winnie Mandela a fait observer, en conclusion qu'avec la sensibilisation et l'éducation des femmes quant aux outils et aux possibilités dont elles disposaient pour façonner, à toutes les étapes, les attitudes et les préjugés, elles pourraient supprimer, au berceau, les traits indésirables dans la version mâle de l'espèce humaine.

Débat général sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (point 4 de l'ordre du jour)

67. Au cours du débat sur cette question, la Conférence a noté que le thème de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes: "lutte pour l'égalité, le développement et la paix" devait être interprété et mis en application dans le contexte africain. L'égalité devrait être réalisée dans le cadre de la stabilité et de l'harmonie du couple et de la cellule familiale qui était le fondement de la société. Le développement par ailleurs devrait être promu dans le cadre du respect des valeurs africaines. La paix devait être promue aux niveaux non seulement international et national mais également à celui des individus, aussi bien hommes que femmes sur lesquels reposait sa promotion. La Conférence a en outre pris note de l'importance qu'il y avait pour les femmes et les hommes à oeuvrer ensemble, en tant que

partenaires, en vue de leur épanouissement et du développement durable en général.

68. La cinquième Conférence régionale sur les femmes était considérée comme une occasion importante pour les nations africaines de partager des données d'expérience. Examinant l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, la Conférence a noté que dans certains pays des progrès avaient été réalisés notamment, le nombre accru des filles inscrites à l'école; la réalisation de taux d'alphabétisation plus élevés pour les femmes; l'emploi accru de femmes dans le secteur structuré; la liberté de presse et la liberté d'association et l'adoption du multipartisme ainsi que la sensibilisation des femmes à l'importance de la participation politique. Malheureusement, il a également été noté que dans la plupart des pays, les taux de mortalité maternelle et infantile avaient accusé une hausse et l'instabilité familiale avait pris de l'ampleur comme en témoignaient les taux élevés de divorce ainsi que le nombre de ménages monoparentaux. Les femmes subissaient également les effets de l'insuffisance de leur accès aux ressources et de leur participation politique et ceux d'une absence de stratégies nationales globales pour la promotion de la femme.

69. L'éducation et la formation pour les femmes étaient considérées comme étroitement liées au développement durable général. Elles facilitaient également l'accès à tous les autres droits fondamentaux, faisant l'objet d'un des domaines prioritaires de la Plate-forme d'action. L'éducation était par conséquent un outil indispensable pour la mise en valeur des ressources humaines et l'accès à de nouvelles technologies susceptibles de promouvoir le processus de développement. Un accès accru à l'éducation et à la formation pour les femmes devait donc être prévu dans les politiques et plans nationaux.

70. La Conférence a également noté qu'il était nécessaire qu'une éducation de qualité soit dispensée aux jeunes afin de les préparer à assumer leurs futures responsabilités. A cet égard, les programmes d'enseignement qui leur étaient destinés devaient être novateurs et résolument axés sur le long terme, portant non seulement sur les questions d'actualité, mais également sur la préparation des jeunes pour le monde compétitif de la technologie de pointe. Il faudrait en particulier promouvoir le rôle potentiel des jeunes dans l'instauration de la paix au sein de leurs collectivités et de la communauté en général ainsi que dans les programmes nationaux de développement.

71. La Conférence a souligné que la promotion de l'égalité des sexes tout au long du cycle de vie de la femme était un objectif important dans le cadre de la promotion de la femme. En outre, les besoins des filles et des femmes en matière de santé ainsi que la protection des jeunes filles contre la violence exercée sur leur corps et contre les conflits armés devraient être une source de préoccupation pour tous les agents du développement.

Les taux élevés d'abandon scolaire des filles devaient également être maîtrisés grâce à des mesures visant à éliminer les causes profondes du faible rang de priorité accordé à leur éducation. Ainsi, les stéréotypes sociaux et culturels qui entravaient l'épanouissement des fillettes devaient être jugulés et davantage de ressources allouées à l'amélioration de leur condition. La nécessité de suivre la réalisation des objectifs adoptés au Sommet mondial pour les enfants et à la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants en Afrique a été soulignée.

72. S'agissant de la santé, la Conférence a recommandé qu'hommes et femmes à la fois soient sensibilisés à l'importance de la planification familiale et de la protection contre le sida, deux questions qui avaient de graves répercussions sur le bien-être de la femme. Notant le coût élevé des soins de santé, la Conférence a recommandé que soient créés des groupes d'entraide pour faciliter les choses.

73. Concernant la question de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et des femmes, la Conférence a souligné l'importance qu'il y avait à poursuivre le processus, partant de l'accès à l'aide alimentaire à l'intégration dans le processus de développement en passant par la réorganisation de la population en temps de crise. Il s'agissait là d'un objectif qui était mis en relief dans la Plate-forme d'action. Le rôle des femmes consistant à fournir et à gérer des ressources alimentaires ainsi que leur accès aux possibilités d'emploi et à des connaissances et techniques appropriées ont été soulignés.

74. Pour alléger le fardeau social des femmes, l'option 20/20 en vertu de laquelle les gouvernements donateurs devraient consacrer 20% de leur aide au développement aux services sociaux fondamentaux et les pays en développement 20% de leur produit national brut à l'éducation, aux soins de santé primaire, à la planification familiale, à l'eau et à l'assainissement, a été recommandée.

75. La Conférence s'est déclarée favorable à l'idée de créer un mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine qui serait issue des recommandations des Etats membres. Par conséquent, la Plate-forme elle-même contenait le cadre dans lequel les stratégies et mécanismes nationaux pourraient être organisés pour coordonner, suivre et évaluer la mise en oeuvre. Ce mécanisme pratique comprendrait non seulement les Etats membres mais aussi différentes organisations régionales et devrait également être chargé de mobiliser des fonds en vue de la mise en oeuvre de la Plate-forme.

76. Le mécanisme serait utile pour faciliter des consultations permanentes entre les dirigeants africains chargés de promouvoir la solidarité entre les femmes africaines. Différents pays ont exprimé la nécessité de coordonner les approches afin que les uns profitent de l'expérience des autres et que des ressources

humaines, financières et techniques soient dégagées à cet effet.

77. Un pays a proposé la mise en place d'une association où d'un comité de surveillance pour les femmes africaines qui contribuerait au suivi aux niveaux national et régional. Le rôle des ONG et des jeunes ne devrait pas être négligé et un accent particulier devrait être mis sur la diffusion de l'information et les activités de réseaux.

78. La Conférence a également proposé que des groupes de travail ou comités d'organisations ou de particuliers concernés mènent des activités aux niveaux national et sous-régional. Plusieurs pays ont indiqué qu'il fallait se concentrer sur des questions et des méthodes clairement définies afin d'éviter toute confusion.

79. Diverses institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux se sont engagés à appuyer le mécanisme de suivi. La Conférence a également indiqué que lorsque les mécanismes nationaux connaissaient des insuffisances par manque de ressources humaines et financières, une assistance devrait être fournie en vue d'une participation nationale à la mise en oeuvre.

80. La Conférence a salué la naissance de la Communauté économique africaine et a souligné qu'il s'avérait urgent de la rendre complémentaire d'autres blocs régionaux afin d'en faire des partenaires viables. A cet effet, il faudrait que la communauté internationale accepte d'améliorer les termes de l'échange, d'alléger la dette, et enfin, de renforcer le flux des échanges Nord-Sud. En outre, il convenait de mettre au point des stratégies de développement collectives en vue d'assurer, sur une base équitable, la stabilité, la démocratie et le développement. Dans ce contexte, la participation pleine et entière des femmes au processus économique devrait être encouragée.

81. Un appel a été lancé en vue de la coopération socio-économique entre les sous-régions dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie et la nécessité de développer la complémentarité de ces sous-régions par l'échange des produits agricoles, des marchandises, des connaissances techniques et des idées a été soulignée.

82. La Conférence a, à maintes reprises, préconisé l'annulation de la dette, comme condition préalable à un développement durable, et a mentionné les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel sur le plan social et économique. Ces programmes avaient entraîné le chômage et la pauvreté chez les femmes ainsi que leur marginalisation.

83. La Conférence a demandé que la mobilisation des ressources soit programmée en vue de rendre la Plate-forme opérationnelle et a invité les ministres de l'OUA, les institutions spécialisées

des Nations Unies et les partenaires au développement à se réunir pour discuter des modalités à suivre concernant le mécanisme de suivi. Il conviendrait également, dans ce contexte, d'étudier la possibilité de créer un système de crédit destiné aux femmes et aux jeunes.